

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1426

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 893 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 29**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

XIV. – Le Gouvernement remet au Parlement avant le 15 septembre 2019 un rapport sur la mise en œuvre de la réforme des chambres de commerce et d'industrie, notamment sur leur situation financière, l'application du recentrage de leurs missions et l'avancée de leur stratégie immobilière.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.